



Cette formation est proposée aux jeunes de 16 à 25 ans qui résident sur le territoire de RLV. Le but est de pouvoir d'une part faire face aux difficultés rencontrées dans les accueils de loisirs pour recruter des animateurs et assurer leurs missions auprès de la jeunesse et d'autre part, encourager les jeunes et faire en sorte de susciter des vocations et favoriser une 1ère expérience professionnelle. Une aide financière de RLV est allouée pour permettre aux jeunes l'accès au BAFA dans le respect de 3 contreparties demandées pour son obtention. Pour les connaître et avoir plus d'informations, merci de flasher :



# Conseil municipal des jeunes



Le 10 mars, les nouveaux membres du CMJ se sont retrouvés en Mairie afin de procéder à l'installation d'une nouvelle assemblée, suite aux élections qui se sont déroulées le 10 février.

Les 9 Conseillers ont élu en leur sein la nouvelle Mairesse ainsi que 2 Adjoints. A cette occasion, Kelyia a pu remettre son écharpe tricolore à Stella dans le cadre de ce nouveau mandat.

**Composition du nouveau CMJ :** Mairesse : Stella – 1<sup>er</sup> Adjoint : Camille – 2<sup>ème</sup> Adjoint : Kelyia – Conseillers municipaux : Anouk, Ayda-Rose, Enzo, Justine, Lisa et Maya.

Nous adressons nos remerciements aux anciens membres du CMJ ainsi que nos félicitations aux nouveaux membres en leur adressant nos vœux de réussite.

Ces 9 jeunes élus sont prêts à proposer de nouvelles actions et à travailler au profit de la commune et ce pour les 2 ans à venir.

**Leur 1ère action** a été de participer au Printemps des Restos du Cœur qui a été à nouveau couronné de succès par une collecte de plus de 190 kg sur Saint-Laure. Merci aux habitants pour leur générosité !

**Leur 2ème action** sera l'organisation du repas champêtre du 14 juillet. Ce moment de convivialité attendu des habitants va permettre de renouer avec la tradition. D'autres projets d'animations sont en cours de réflexion et ils ne manqueront pas de vous en informer.

## Action sociale

### CCAS

Une conférence « matinée sociale » a été organisée par le CCAS le 9 avril en présence d'une dizaine de personnes. Deux thèmes ont été abordés, à savoir : une présentation par AXA de leur proposition d'un contrat santé affichant une réduction spéciale pour les habitants de Saint-Laure de - 20 % et une présentation de la structure « Les Opticiens mobiles » par Adeline Mondon, opticienne diplômée, proposant un service d'optique à domicile.

Si vous souhaitez plus d'informations, des brochures sont à votre disposition en Mairie.

### CLIC

Ce début d'année a été riche en proposition d'ateliers pour les personnes de plus de 60 ans. Le premier a porté sur l'*Initiation aux premiers secours* animé par la Croix rouge avec une douzaine de participants ; le second sur la *cohérence cardiaque* avec une dizaine de participants venus pour découvrir les bienfaits de la méthode « 3 6 5 » : réduction du stress, régulation du sommeil et amélioration du système immunitaire et le troisième a concerné une *initiation au vélo à assistance électrique*.

Pour plus d'informations : [www.clic-riom.fr](http://www.clic-riom.fr)

Pour prendre rendez-vous avec le Maire ou les Adjoints, merci de contacter le secrétariat de la mairie.

### Mairie de Saint-Laure

10 route d'Ennezat  
63350 Saint-Laure  
04.73.33.20.21

[mairie@saint-laure.fr](mailto:mairie@saint-laure.fr)

[www.saint-laure.fr](http://www.saint-laure.fr)

### Jours et horaires d'ouverture :

**Mardi** : 13h00 – 17h00  
**Mercredi** : 15h30 – 18h30 (semaine paire)  
13h30 – 18h30 (semaine impaire)  
**Vendredi** : 9h30 – 12h00  
**Samedi** : 9h00 – 12h00



## Lettre d'information n°5

Juin 2024

### Bien vivre ensemble !

#### FAVORISONS LE BON VOISINAGE



L'été arrivant, quelques règles de savoir-vivre sont à rappeler afin d'entretenir de bonnes relations avec son entourage :

- Je bricole :** tous travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec des appareils où l'intensité sonore occasionne une gêne, sont limités :
  - Les jours ouvrables de 8h à 20h
  - Les samedis de 9h à 19h
  - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

**Je ne brûle pas mes déchets :** il est interdit de brûler à l'air libre des déchets végétaux et non végétaux car ceci nuit, entre autres, à l'environnement et la santé ; cette pratique est passible d'une contravention de 450 € (arrêté préfectoral du 2 juillet 2012).

**Je garde le bruit chez moi :** toute fête autour d'un barbecue ou piscine est fort conviviale mais ne doit en aucun cas gêner le voisinage. Tout comportement bruyant, et tout volume excessif peuvent être sanctionnés. Le tapage est interdit de jour comme de nuit dès l'instant où il devient dérangeant et ne donne en aucun cas le droit de faire du bruit jusqu'à 22h (décret du 18 avril 1995).

**J'éduque mon animal :** Chaque propriétaire doit prendre toute disposition pour que son animal ne s'échappe pas, n'aboie pas sans cesse et lors des promenades, se doit de le tenir en laisse et pour la propreté des lieux de vie communs de ramasser ses déjections et les jeter à la poubelle.

Être citoyen :  
c'est respecter ses voisins.

## Edito du Maire

Cher(e)s habitant(e)s de Saint-Laure,

A l'aube de cette période estivale, et alors que l'équipe municipale vient de dépasser la période de mi-mandat, notre commune entre dans une phase opérationnelle et concrète de réalisations.

En effet, d'ici quelques jours, quand vous lirez ces lignes, les travaux de notre pôle rural commenceront pour une durée d'environ 10 mois. A la rentrée de septembre, ce sont d'importants travaux de requalification de la de la rue de la Condamine qui débiteront.

Ces investissements sont nécessaires pour poursuivre l'évolution de notre commune et la rendre toujours plus dynamique, attractive et agréable.

Pour pouvoir les réaliser, la municipalité s'est mobilisée auprès de ses partenaires (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Riom Limagne et Volcans) afin d'obtenir le maximum de financements et ainsi réduire l'autofinancement pour la collectivité.

En ce début d'année, un recensement de la population a été effectué et de ce fait, nous pourrions, d'ici quelques mois, connaître le nombre exact d'habitants à Saint-Laure.

Je tiens à saluer en particulier tous les nouveaux habitants qui ont fait le choix de venir s'installer dans notre commune et je compte sur leur présence le 13 juillet lors de notre apéritif dinatoire pour venir échanger avec les élus et les habitants. C'est un moment important de la vie de notre village.

En parlant de vie communale et de croissance démographique, cela m'amène à vous rappeler que nous devons tous prêter une attention particulière à la vie en collectivité et à en respecter ses règles afin de bien vivre ensemble à Saint-Laure !

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver lors des différents événements à venir, je vous souhaite un très bel été !

Bien à vous,

Grégory VILLAFRANCA

## Cérémonie des vœux



La cérémonie des vœux du Maire s'est déroulée le 14 janvier dernier sous le signe de la démocratie. Elle s'est tenue en présence de Julien Brugerolles, député suppléant de la circonscription, de Fabrice Magnet, Conseiller départemental, des Maires du territoire de RLV et des habitants qui se sont déplacés en nombre.

Kelyia, Mairesse du Conseil Municipal des Jeunes a présenté ses vœux à la population au nom de tous les membres du CMJ.

Grégory Villafranca, le Maire, a quant à lui fait le point sur les projets réalisés, en cours et à venir. Il a évoqué le contexte de crise actuelle et rappelé combien la démocratie est chère à ses yeux et qu'il est important de la faire vivre en associant l'ensemble des citoyens.

Il a conclu son discours en faisant référence à une citation d'Albert Camus et en invitant chacun, à cultiver l'amour, les sourires et la sérénité autour de soi.

## Taxes locales 2024

### Taxe foncière sur les propriétés bâties

Taux 2023	Taux 2024
38,27%	40,18%

### Taxe foncière sur les propriétés non-bâties

Taux 2023	Taux 2024
94,74%	99,48%

### Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Taux 2023	Taux 2024
9,62%	10,10%

Ces évolutions de taux vont permettre à la commune de percevoir une recette supplémentaire annuelle d'environ 11 173 € à laquelle il est nécessaire d'ajouter la revalorisation des bases votée par l'Etat de 3,9%. Le montant total prévisionnel 2024 au titre de la fiscalité directe locale s'élèvera à 244 000 €.

## Point sur le pôle rural

1000 Cafés

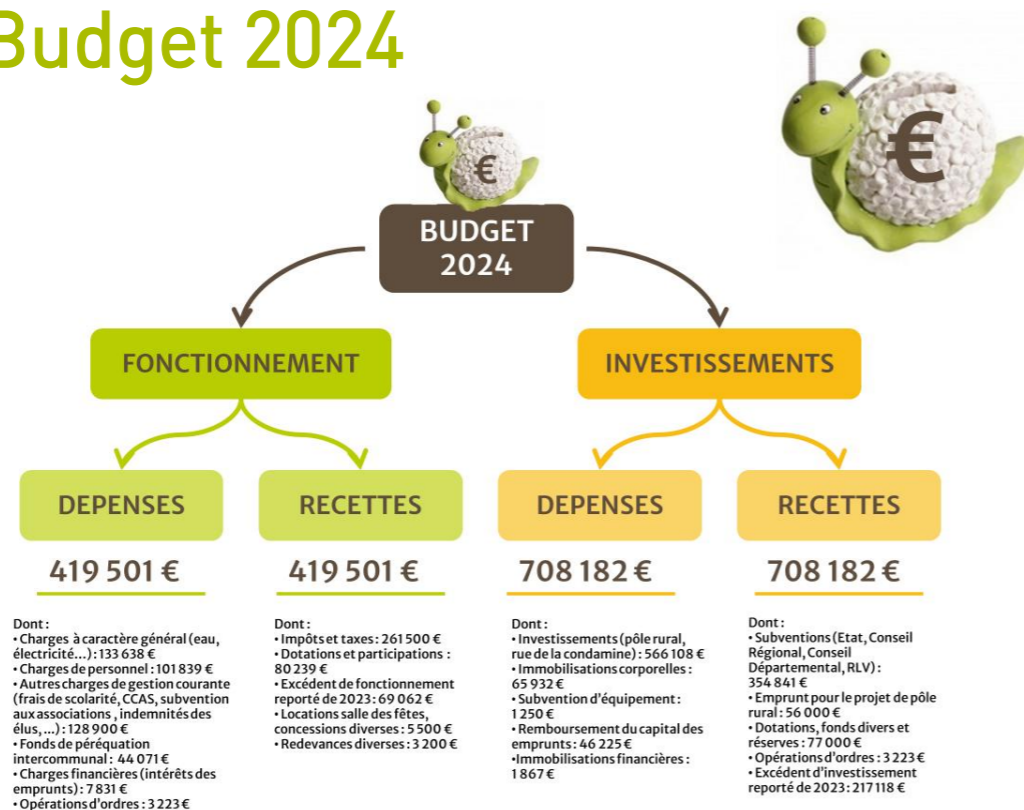
| GROUPE SOS |

Le Conseil municipal a reçu tout dernièrement les responsables régionaux du dispositif « 1000 cafés » afin de faire un point sur l'avancée de notre projet.

A cette occasion, les différents modes de gestion ont été abordés, tout comme l'offre de services qui pourra être offerte ainsi que la mise en place de la future procédure de recrutement.

Les élus, les agents municipaux, les bénévoles de la médiathèque et des membres de l'association "Saint-Laure, mémoire et patrimoine" se sont retrouvés courant mai pour vider le bâtiment qui accueillera notre futur pôle rural afin de permettre le début des travaux prévu courant juillet.

## Budget 2024



Lors de sa réunion en date du 29 mars, le Conseil municipal a été conduit, comme chaque année, à se prononcer sur le budget primitif (prévisionnel) de la commune. Le budget d'une collectivité est composé de 2 sections, une section de fonctionnement qui permet de supporter toutes les dépenses courantes et quotidiennes et une section d'investissements qui permet de financer tous les travaux importants.

Dans les faits, le budget de l'année 2024, qui a été voté à l'unanimité, s'inscrit dans la continuité des budgets construits par l'équipe municipale depuis 2020. Cela se traduit par une maîtrise au quotidien de la section de fonctionnement dans un objectif de dégager des marges de manœuvre pour investir dans le financement des travaux importants à venir, comme celui du pôle rural et de l'entretien de la voirie.

Cependant, malgré nos efforts, nous avons été confrontés, tout comme les ménages et les entreprises, à une forte inflation, qui a conduit l'équipe municipale à revaloriser les taux de fiscalité de 5 % pour la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non-bâtie et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

## Subventions aux associations

Associations	Forfait de base	Nombre de manifestations non-lucratives et d'envergure	Majoration	Montant total
Comité des Fêtes de Saint-Laure	60,00 €	3 + 1 d'envergure	500,00 €	560,00 €
Le VII des Bazets	60,00 €			60,00 €
La Dynamite	60,00 €			60,00 €
Place du Village	60,00 €			60,00 €
Saint-Laure, mémoire et patrimoine	60,00 €	1	100,00 €	160,00 €
Tennis Club	60,00 €			60,00 €
Team Loisirs Enduro	60,00 €			60,00 €
Société de chasse		Pas de demande		0,00 €
Amicale des Pompiers	400,00 €			400,00 €
Ligue contre le Cancer	60,00 €			60,00 €
Anciens combattants	60,00 €			60,00 €
Comice agricole	60,00 €			60,00 €
Les amis de la musique Ennezat	60,00 €			60,00 €

Après étude des dossiers par la Commission des affaires associatives, culturelles et enfance-jeunesse, le Conseil municipal, lors de la séance du 29 mars, a voté un montant total de 1 660 € de subventions aux associations pour l'année 2024.

## Travaux rue de la Condamine

Dans le cadre du développement de la commune, il a été décidé de poursuivre la programmation des travaux de voirie et d'engager une première tranche d'aménagements de la rue de la Condamine (du lotissement le Mas à la rue des Oliviers) ; ce qui représente 230 mètres linéaires.

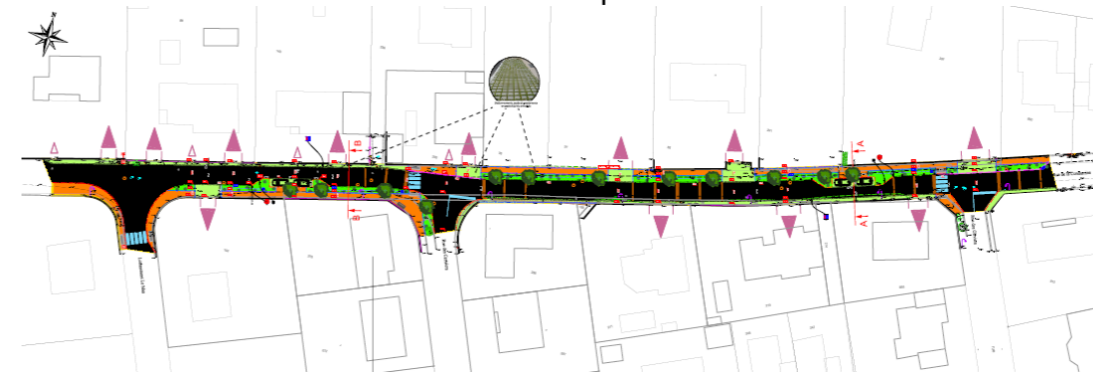
Au préalable, courant mai, des travaux de reprise d'une partie des conduites d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été réalisés avec le concours du Syndicat de Basse Limagne et de Riom Limagne et Volcans.

Au mois de septembre, ces travaux d'aménagement vont débiter.

Les objectifs principaux de cet aménagement sont :

- La désimperméabilisation et la gestion intégrée des eaux pluviales avec la réalisation de noues paysagères,
- La création de trottoirs normalisés, d'aménagements paysagers et la plantation d'arbres,
- La sécurisation avec l'apaisement de la rue à savoir : la diminution de la largeur de la chaussée, la création d'écluses et le traitement particulier des carrefours,
- La création de poches de stationnement.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation aux riverains lors d'une réunion publique qui s'est tenue en février.



## Energies renouvelables

La commune de Saint-Laure s'est positionnée pour définir ses Zones d'Accélération de production des Energies Renouvelables (ZAENR). Ces Zones ont été introduites par la Loi n°2023-175 du 10 mars 2023, dite loi « APER ».

Cette loi vise :

- à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale,
  - à faire de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité en mettant les collectivités territoriales au cœur du dispositif.
- L'article 15 de la loi « APER » permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

C'est, en ce sens, qu'une information a été diffusée dans toutes les boîtes aux lettres en date du 22 avril pour informer la population de la mise à disposition d'un dossier de présentation consultable en mairie du 7 au 15 mai.



Un registre d'observations avait également été mis à disposition. Aucune remarque n'a été consignée dans le cadre de cette consultation.

De plus, une réunion publique a été organisée le 15 mai dernier en présence d'une dizaine d'habitants pour présenter le projet. Ces Zones d'Accélération de production des Energies Renouvelables ont été entérinées lors du Conseil municipal qui s'est tenu à la même date.

A l'occasion de la réunion publique, un point a pu être effectué sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de l'ancienne carrière.

Le Maire a précisé que la commune avait reçu l'offre de 4 porteurs de projets et qu'une analyse de ces dernières est en cours avec l'appui des services de Riom Limagne et Volcans.

Une nouvelle commission de travail se réunira le 17 juin prochain et le Conseil municipal qui aura lieu le 21 juin choisira le porteur de projet. Lors de cette séance, l'Assemblée devrait autoriser le Maire à signer une promesse de bail avec l'opérateur retenu. S'en suivra une période d'études et de démarches administratives qui conduira à un dépôt de permis de construire en juillet 2025 et à une mise en service fin d'année 2027.

## A vos agendas !



### Le 13 juillet :

- 19h30 : Apéritif dînatoire sous le préau de la mairie – accueil des nouveaux habitants
- 22h30 : Retraite aux flambeaux départ de la mairie
- 23h00 : Feu d'artifice au stade
- 23h30 : Bal des pompiers

### Le 14 juillet :

- 11h30 : Dépôt de gerbe au monument aux morts – départ de la mairie à 11h15
- 11h45 : Pot de l'amitié sous le préau de la mairie
- 12h30 : Repas champêtre sous les platanes organisé par le CMJ

### En partenariat avec la commune :

22 juin – à partir de 17h :

#### Fête de la musique

- ✓ Par l'école de musique d'Ennezat Salle des fêtes

### En juin :

#### « La sorcière du Marais »

- ✓ Jeu de piste à imprimer et à faire en autonomie pour toute la famille, à partir de 8 ans.

11 juillet – de 10h à 12h :

#### « Il était une fois Saint-Laure »

- ✓ Initiation à l'architecture et au patrimoine pour les 6-12 ans.
- ✓ Inscriptions payantes et obligatoires.

23 octobre à 15 h :

#### « Balade contée à Saint-Laure »

- ✓ Balade contée à deux voix avec Nathalie Thibur de Coloconte et Cie.

Informations et inscriptions :

PAH : 04.73.38.99.94

patrimoine@rlv.eu